

C'était un 19 février ... une réunion de la commission paritaire sur la complémentaire santé. Dès le début une certaine tension était perceptible. En effet, certaines organisations syndicales se sont jetées quelques fleurs ... empoisonnées ... histoire de mettre un peu d'ambiance.

Puis CFDT-CGC ont déroulé leur projet commun. Oui, parce que, depuis le pacte de responsabilité, ces deux organisations travaillent main dans la main ... répondant en cela aux désirs non avouables de SYNTEC et de CINOV. Est-ce à dire que cette union bénit du patronat est vouée à durer plus qu'un battement d'ailes ?

Est-ce à dire que le patronat n'aura plus d'yeux que pour ceux-ci dans toute négociation. C'est en tout cas une réelle possibilité. Mais après tout, c'est au patronat de prendre ses responsabilités ... nous, nous saurons prendre les nôtres.

D'ailleurs, moins de deux mois après la signature du pacte de responsabilité ou pacte social selon les signataires [parce que là aussi, il n'apprécie pas tous de la même façon ce qu'ils ont signé], CGC et CFDT sont sortis de la réunion au motif que le patronat traînait les pieds dans la négociation.

Il est vrai que celui-ci ne semble pas avoir pris conscience jusqu'alors de certaines positions des organisations syndicales. Mais il est tout aussi vrai que les positions mouvantes de certaines organisations syndicales n'aident pas. Mais nous en avons l'habitude. Alors que s'est-il passé ? Que se cache-t-il derrière ce « *désamour* ». Certaines mauvaises langues laisseraient entendre que la contrepartie de la signature du « *pacte social* » aurait été l'accord sur la complémentaire santé. Un deal qui en vaut un autre ... sauf que ce ne serait pas la première fois que le patronat ne respecte pas ses promesses [qui n'engagent que ceux qui y croient]. Que l'on se remémore l'adhésion de la CFDT à la convention collective contre de nouvelles classifications. Certes la négociation a été 3 fois ouverte ... mais sans aucun résultat. Mais nous le savons ce « *je t'aime moi non plus* » ne durera pas. Il y a fort à parier que tout ce beau monde se rabibochera pour la suite des négociations. Un coup de fil par ci, un déjeuner par là ... et puis le tour est joué, réconciliation sur l'oreiller social, genre pacte à deux balles. Espérons que les salarié-e-s n'y laisseront pas des plumes...

PROPOSITIONS PATRONALES

- Montant de la cotisation globale : 40€
Il aurait été souhaitable de partir des besoins.
- Ayants-droit : la ou le salarié-e. Les enfants à charge seraient gérés dans un dispositif optionnel. Le surcoût est estimé à 5€ (7,50€ cotisations sociales comprises) Il aurait été préférable de compter dans la cotisation globale les ayants-droit- foyer social.
- Un ou plusieurs organismes recommandés. Nous sommes pour un seul organisme ... eu égard à la protection sociale de branche que nous désirons.
- Dispenses d'adhésions. Reprise du décret.
- Pas d'ancienneté dans « *l'adhésion du salarié* » à la complémentaire santé.
- Répartition du paiement de la cotisation : 50% employeur/ 50% salarié avec un plancher de 22€ obligatoire pour l'employeur.
- En attente du décret multi-employeur.